

Fiche de poste

Enseignant dans une classe accueillant des enfants de moins de trois ans dans une école du dispositif 2016 « Scolarisation des enfants de moins de trois ans »

Texte(s) de référence

- Circulaire 2012-202 du 18 décembre 2012, relative à l'accueil en école maternelle, parue au BOEN n°3 du 15 janvier 2013 ;
- Loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la *refondation de l'école de la République* ;
- Référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation, paru au BOEN n°30 du 25 juillet 2013.

Titres et diplômes requis

- Professeur des écoles titulaire

Profil du poste

Objectifs du dispositif

Ce dispositif repose sur l'affectation dans une école d'un enseignant sur une classe spécifique d'enfants de moins de trois ans.

Il vise à favoriser la réussite scolaire dans des classes situées en réseau d'éducation prioritaire ou en zone de revitalisation rurale.

Missions

L'enseignant de la classe accueillant des enfants de moins de trois ans est un enseignant qui exerce ses missions au sein de l'équipe d'école. Son action s'inscrit dans le cadre du projet rédigé par l'équipe pédagogique, validé par l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription. Le projet fait partie intégrante du projet d'école.

Connaissances requises

- Connaissance du développement de l'enfant ;
- Connaissance de l'état de la recherche dans le domaine des neurosciences ;
- Appropriation du programme 2015 de l'école maternelle et connaissance des documents-ressources correspondant à la scolarisation d'enfants de moins de trois ans.

Compétences attendues

- Capacité à ajuster sa pratique professionnelle aux besoins spécifiques des très jeunes enfants ;
- Capacité à établir et enrichir une communication de qualité avec les familles ;
- Capacité à collaborer avec les partenaires de l'école et notamment le réseau petite enfance local.

Implantation du poste

Une école du département entrant dans le dispositif « Scolarisation des enfants de moins de trois ans » à la rentrée 2016.

Candidatures

Une lettre de motivation et un Curriculum Vitae devront être transmis par la voie hiérarchique à monsieur le directeur académique des services de l'éducation nationale de l'Aisne

Mode de nomination

Commission départementale